

Oaktree Strategic Credit Trust (fonds nourricier canadien)

Oaktree Strategic Credit Trust (fonds nourricier canadien) (le « Fonds ») est une fiducie de placement établie en vertu des lois de l'Ontario. Le Fonds est le fonds nourricier d'un fonds principal. Le principal objectif de placement du Fonds est de procurer aux porteurs de parts une exposition à un investissement dans le Fonds Oaktree Strategic Credit Fund (le « Fonds maître »).

Mise à jour du Fonds au 30 novembre 2025

En novembre, les unités de série F d'Oaktree Strategic Credit Trust (fonds nourricier canadien) (le « Fonds ») ont gagné 0,48 % (après déduction des frais)¹ et ont maintenu un taux de distribution net annualisé de 8,90 %² et un dividende brut de 0,17 \$/unité. Ces résultats sont intervenus au cours d'un mois marqué par un contexte de marché du crédit mixte, avec des écarts demeurés serrés et une incertitude concernant une autre baisse potentielle du taux de la Réserve fédérale en décembre. Nous pensons que le rendement constant du Fonds dans cet environnement souligne la solidité de son positionnement défensif, sa capacité à générer des rendements ajustés au risque attrayants avec un faible effet de levier (ratio dette/capitaux propres de 0,53x³) et la résilience de son portefeuille de grande qualité.

L'origination de prêts privés est restée stable en novembre, avec des engagements d'investissement d'environ 249 millions de dollars déployés dans l'ensemble de notre portefeuille. Nous avons participé à trois nouveaux prêts de source privée au cours du mois, dont l'un est souligné ci-dessous⁴.

Faits saillants sur le portefeuille et le rendement

- Rendement élevé : Au cours du mois, le Fonds maître a généré environ 25 millions de dollars en remboursements et en ventes nettes de placements d'emprunt.
- Activité robuste d'origination : L'origination de prêts privés est restée stable en novembre, avec des engagements d'investissement d'environ 173 millions de dollars. Nous continuons à observer un bon flux de transactions et un pipeline prometteur pour l'année 2025.
- Augmentation de la répartition dans le crédit privé : Notre répartition dans le crédit privé demeure stable à 78 % du portefeuille (sur une base engagée, mais non financée), ce qui correspond à notre fourchette cible et nous permet de saisir des occasions attrayantes dans l'environnement de rendement actuel.
- Ajustements stratégiques du portefeuille : Nous continuons à gérer activement notre portefeuille, à réaliser des profits dans des positions publiques avec une hausse limitée et à réinvestir dans des occasions de crédit privé attrayantes.

Premier, Inc. | Privé/Avec promoteur | Technologie de soins de santé⁴

Premier, Inc. (NASDAQ : PINC) est une société d'amélioration des services de santé qui exploite un grand organisme de groupement d'achats (OGA) national pour un réseau d'hôpitaux et de fournisseurs de soins de santé. Elle propose également une gamme de services, comme des logiciels en soins de santé, la gestion de chaîne d'approvisionnement, l'analyse de données et des services-conseils.

En novembre, le promoteur, Patient Square Capital, a effectué une opération de privatisation de Premier, Inc., pour une valeur d'entreprise totale de 2,6 milliards de dollars.

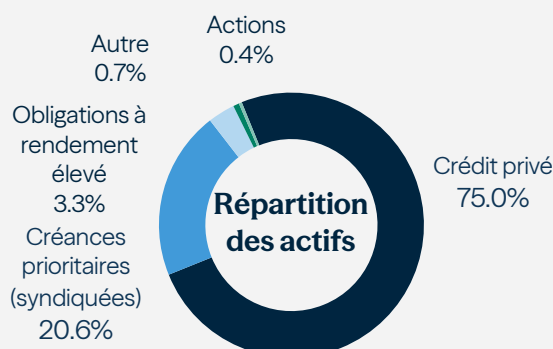
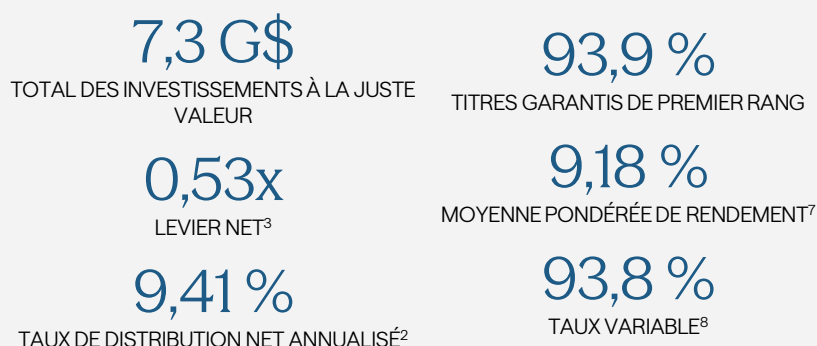
Au cours des dernières années, Oaktree a noué et cultivé une solide relation avec le promoteur. Durant le processus de souscription, nous avons participé activement aux négociations, et nous étions constructifs tout au long des échanges. L'équipe des créances privées mondiales d'Oaktree a été en mesure de collaborer avec le groupe des occasions afin de proposer une solution de financement de prêt privé attrayante dans l'ensemble.

Oaktree a fourni 556 millions de dollars du prêt à terme de premier rang de 1,45 milliard de dollars et 67 millions de dollars de la facilité de crédit renouvelable de 225 millions de dollars. Le prêt à terme comporte un coupon de S+6,50 % et deux points de réduction sur émission originale⁵.

Cette transaction a retenu notre attention pour les raisons ci-dessous :

1. Cette société est le deuxième plus grand OGA national, desservant un large marché en croissance (Definitive Healthcare). Le marché des OGA présente d'excellentes occasions de croissance, favorisées par une population vieillissante de patients, des hausses de prix causées par l'inflation, une adoption accrue des OGA et des fournisseurs qui tentent de pénétrer le secteur des établissements de soins non actifs.
2. Frais de transfert élevés : les taux de rétention des membres mettent en évidence la dépendance à l'offre, la proposition de valeur et la complexité du transfert.
3. Elle recueille d'importantes quantités de données sur les chaînes d'approvisionnement, le rendement clinique et l'efficacité de la main-d'œuvre, ce qui permet à Premier d'effectuer la vente croisée de services intégrés comme l'analyse et les services-conseils, qui génèrent des marges supplémentaires et stimulent la rétention.

Aperçu du portefeuille du Fonds maître⁶



Commentaires et perspectives du marché

Un mois de signaux mixtes du marché : En novembre, les actifs à risque ont fait face à des vents contraires avec des évaluations élevées et des incertitudes politiques, ce qui a entraîné de la volatilité sur le marché boursier malgré des fondamentaux raisonnables. De plus, l'absence continue de données entraînée par la paralysie gouvernementale a entravé l'évaluation des changements de plusieurs variables macroéconomiques pour les investisseurs. À la suite de l'annonce de plusieurs transactions importantes avec quelques sociétés technologiques au cours des derniers mois, les dépenses d'investissements liés à l'IA et le financement circulaire ont été remis en question, et les géants mondiaux de la technologie ont chancelé malgré un rendement généralement positif (Nasdaq). Au même moment, les anticipations pour une baisse en décembre ont nettement chuté au début de novembre, atteignant leur sommet lors de la publication du très attendu rapport sur l'emploi de septembre qui a démontré que les embauches ont dépassé les attentes (Bureau of Labor Statistics). Au final, après les commentaires du président de la Réserve fédérale de New York John Williams signalant qu'il trouvait que la politique monétaire était restrictive et qu'il appuyait d'autres baisses du taux à court terme, les actifs à risque ont rebondi et ont clos le mois sur une note beaucoup plus forte (Banque fédérale de réserve de New York). Les taux d'intérêt ont clôturé le mois à la baisse, le rendement des bons du Trésor américain à 2 ans ayant reculé de 8 pb à 3,49 % et celui des bons à 10 ans, de 6 pb à 4,02 %. Le S&P 500 a enregistré un gain de 0,2 % en novembre, tandis que l'indice composé NASDAQ, qui est davantage axé sur la technologie, a perdu 1,4 %. Les marchés de crédit ont généralement affiché un rendement supérieur en comparaison à ces indices de référence d'actions : Les titres obligataires américains à haut rendement et de catégorie investissement ont gagné 0,5 % et 0,6 % respectivement, tandis que les créances prioritaires ont gagné 0,2 % (représentés par les indices ICE BofA U.S. High Yield Constrained, ICE BofA U.S. Corporate et S&P UBS Leveraged Loan).

Un marché américain de prêts directs concurrentiel : L'environnement de prêt reste concurrentiel au moment où les prêts de promoteurs soutenant des transactions de grande envergure se négocient à environ S+450 points de base (pb), tandis que les récentes transactions de marché intermédiaire se situent à S+475 pb (PitchBook LCD). Le volume de transactions demeure solide, soutenu par une hausse des activités de fusions et acquisitions. Les promoteurs continuent de se concentrer sur la stabilisation des sociétés en portefeuille détenues de longue date, et ils misent sur les conditions favorables du marché afin de saisir des occasions d'acquisitions complémentaires et de refinancement. Les marchés de crédit public demeurent robustes en ce qui a trait aux cours et aux émissions. Toutefois, les émetteurs moins importants tentent de refinancer leurs prêts largement syndiqués sur le marché de crédit privé, avec plus ou moins de succès. Plusieurs prêts datant de 2021 et 2022 demeurent en circulation sur le marché, car ils affichent des taux à intérêts non comptabilisés et de défaillance plus élevés, ce qui pourrait compliquer le refinancement lorsqu'ils arriveront à échéance (Franklin Templeton).

Rebondissement des transactions sans promoteur : Les évaluations des actions dans le secteur de la biotechnologie ont rebondi de façon importante cette année après un marché baissier pluriannuel (Morningstar). Cela a contribué à une hausse des activités de fusion et d'acquisition dans le secteur, ainsi qu'à des activités associées de prêt pour nos fonds. Nous avons constaté qu'en moyenne, les transactions typiques du domaine des sciences de la vie se négocient entre 625 et 650 pb, tandis que les transactions de plus grande envergure (d'environ 440 M\$ et plus) dans certains sous-secteurs ont attiré une concurrence féroce parmi quelques prêteurs spécialisés, avec des cours se resserrant à des valeurs aussi basses que S+500 pb dans certains cas.

Posture défensive et capacités offensives du Fonds

La stratégie défensive du Fonds consiste à générer des revenus courants attrayants grâce à des investissements dans des occasions de crédit de grande qualité, soutenues par une approche disciplinée en matière d'endettement et visant à mettre l'accent sur les rendements ajustés au risque. Dans le contexte actuel de volatilité accrue des marchés, ce positionnement est particulièrement important, car le Fonds cherche à préserver le capital, tout en restant à l'affût des occasions créées par les perturbations. La participation au marché des prêts sans promoteur moins achalandé continue d'offrir des sources de revenus différenciées, tandis que l'importance que nous accordons à l'obtention de conditions favorables et à la priorité donnée à la qualité plutôt qu'à la quantité a contribué à générer un rendement solide, même dans un marché plus concurrentiel.

Parallèlement, le Fonds puise dans ses capacités offensives, notamment la possibilité de se désengager de participations dans la dette publique au profit du crédit privé, ce qui offre un potentiel de relance des revenus. Les prêts sans promoteur offrent également un potentiel de rendement plus élevé et une exposition à des entreprises de secteurs moins cycliques. Nous croyons que l'utilisation prudente de l'effet de levier permettrait une amélioration accrue des rendements au fil du temps, tandis que la sélection rigoureuse des transactions aide à éviter les crédits problématiques et donne la possibilité de générer des rendements solides tout au long des cycles de marché. Cette approche s'appuie sur les trois décennies d'expérience de la société dans le domaine de l'identification et de la mise en valeur d'occasions d'investissement intéressantes dans le domaine du crédit, grâce à une analyse fondamentale rigoureuse et à une attention particulière aux rendements ajustés au risque quelles que soient les conditions du marché. En ce qui concerne l'avenir, nous croyons que le Fonds est bien positionné pour générer des rendements élevés, surtout dans un contexte incertain de taux d'intérêt, tout en conservant des réserves suffisantes de liquidités pour se déployer de façon dynamique dans les perturbations des marchés au fur et à mesure qu'elles se produisent.

Sommaire du rendement des unités de série F¹ (net des frais) (%) en date du 30 novembre 2025

	Cumul mensuel à ce jour		Cumul annuel à ce jour			1 an	3 ans	Depuis la création				Taux de distribution net annualisé²	
Série F	0,48 %		5,06 %			5,65 %	8,78 %	7,43 %				8,90 %	
	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEP	OCT	NOV	DÉC	Cumul annuel à ce jour
2022	–	–	–	–	–	-2,49 %	1,76 %	0,82 %	-1,69 %	0,12 %	1,40 %	0,20 %	0,03 %
2023	2,47 %	0,65 %	0,32 %	0,70 %	0,15 %	1,78 %	1,12 %	1,12 %	0,60 %	0,16 %	1,25 %	1,32 %	12,26 %
2024	0,77 %	0,72 %	0,87 %	0,75 %	0,71 %	0,52 %	0,80 %	0,63 %	0,76 %	0,77 %	0,75 %	0,56 %	8,95 %
2025	0,55 %	0,33 %	0,14 %	-0,02 %	0,80 %	0,53 %	0,76 %	0,57 %	0,58 %	0,23 %	0,48 %	–	5,06 %

Les données sur le rendement indiquées représentent les rendements passés; ceux-ci ne garantissent pas les résultats futurs. Le rendement des investissements et la valeur du capital d'un placement fluctuent, de sorte que les actions d'un investisseur, lorsqu'elles sont rachetées, peuvent avoir une valeur supérieure ou inférieure à leur coût initial. Le rendement actuel du Fonds peut être inférieur ou supérieur au rendement indiqué.

NOTES DE FIN

Le rendement antérieur est historique et ne garantit pas les résultats futurs. Veuillez cliquer [ici](#) pour consulter la fiche d'information qui présente les 10 principaux titres du portefeuille.

1. Date de création de la Série F : 1^{er} juin 2022. Calculé selon la variation de la valeur liquidative par part au cours de la période, plus les distributions par action (en supposant le réinvestissement des dividendes et des distributions) divisées par la valeur liquidative initiale par part. Les rendements pour les périodes de plus d'un an sont annualisés. Les rendements pour les périodes de plus d'un an sont annualisés.
2. Le taux de distribution net annualisé reflète la distribution du mois en cours annualisée et divisée par la dernière valeur liquidative déclarée du mois précédent.
Les rendements passés ne garantissent pas nécessairement les résultats futurs. Étant donné que le Fonds investit presque tous ses actifs dans le Fonds maître, sa capacité à payer et le montant des distributions seront presque entièrement basés sur les distributions versées par le Fonds maître, car les distributions du Fonds maître reçues par le Fonds, le cas échéant, seront généralement converties en dollars canadiens et distribuées par le Fonds à ses porteurs de parts, à la seule discrétion du gestionnaire, selon les réserves raisonnables pour le paiement des dépenses du Fonds et des autres obligations du Fonds, moins toute taxe devant être déduite du Fonds. Il n'est pas garanti que le Fonds maître ou le Fonds versent des distributions. Les distributions du Fonds maître peuvent être financées à partir d'autres sources que les flux de trésorerie provenant des opérations, y compris, mais sans s'y limiter, la vente d'actifs, des emprunts, le rendement de capital ou le produit du placement. Les distributions versées à partir du produit du placement peuvent constituer un rendement de capital aux fins de l'impôt américain. Le Fonds maître n'a aucune limite quant aux montants qu'il peut se procurer auprès de telles sources dans le but de financer les distributions. Les distributions peuvent également être financées en partie, directement ou indirectement, par des exemptions temporaires ou des remboursements de dépenses à la charge du conseiller ou de ses sociétés affiliées, qui sont susceptibles d'être remboursés au conseiller ou à ses sociétés affiliées, et donc de diminuer les distributions futures auxquelles le Fonds aurait normalement droit. La mesure dans laquelle le Fonds maître paie des distributions provenant d'autres sources que les flux de trésorerie provenant des opérations dépendra de divers facteurs, notamment le niveau de participation à son plan de réinvestissement des distributions, la rapidité avec laquelle le Fonds maître investit le produit de ses offres et le rendement de ses investissements. Le fait de financer les distributions à partir de la vente d'actifs, d'emprunts, de rendement de capital ou du produit d'un placement laissera au Fonds maître moins de fonds disponibles pour acquérir des investissements. Par conséquent, le rendement que le Fonds maître réalise sur son investissement pourrait être réduit. Cela peut également avoir une incidence négative sur la capacité du Fonds maître à générer des flux de trésorerie. De même, le financement des distributions provenant de la vente de titres supplémentaires diluera les intérêts du Fonds en pourcentage du Fonds maître et peut avoir une incidence sur la valeur de l'investissement du Fonds, surtout si le Fonds maître vend ces titres à des prix inférieurs au prix que le Fonds a payé pour ses parts. Le Fonds maître pense que la probabilité qu'il verse des distributions financées par des sources autres que les flux de trésorerie tirés de l'exploitation est plus grande aux premiers stades de l'offre.
3. Le ratio de levier net réglementaire est calculé en divisant la dette totale par le total de l'actif net après les ajustements pour trésorerie et équivalents de trésorerie.
4. Fourni à titre indicatif seulement. **Le rendement passé n'est pas un indicateur fiable ni une garantie des résultats futurs.** Les discussions sur les études de cas sont fournies à titre indicatif seulement et visent à illustrer le processus de placement. Elles ne constituent pas une recommandation ni un conseil de placement et les décisions de placement ne devraient pas reposer sur ces discussions. Il ne s'agit pas d'une déclaration selon laquelle un placement dans les titres décrits a été rentable ou le sera à l'avenir.
5. La réduction sur émission originale est une forme d'intérêts équivalente à la différence entre le prix de l'instrument de prêts arrivant à échéance et son prix à son émission. Chaque point de réduction sur émission originale représente 1 % de la valeur nominale.
6. Les valeurs du portefeuille sont mesurées comme étant la juste valeur des investissements de chaque catégorie par rapport à la juste valeur totale de tous les investissements, sauf indication contraire. Il est possible que les totaux soient inexacts, car les montants sont arrondis. Les avoirs et les répartitions d'actifs sont sujets à changement.
7. Le rendement moyen pondéré est calculé en fonction du total des titres de créance seulement. Le rendement moyen pondéré du portefeuille est présenté avant déduction des frais et des dépenses du Fonds. Il ne tient pas compte des déductions qui peuvent réduire le rendement des investisseurs.
8. Le taux variable est calculé comme un pourcentage de la juste valeur des emprunts de capitaux.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Oaktree Strategic Credit Trust (fonds nourricier canadien) (le « Fonds » ou « Oaktree Strategic Credit Trust ») est un « fonds nourricier », dans le cadre d'un accord de Fonds maître, qui investit la quasi-totalité de son actif dans Oaktree Strategic Credit Fund (le « Fonds maître »). Tous les renseignements aux présentes concernant le Fonds maître ou Oaktree Fund Advisors, LLC (le « conseiller »), le gestionnaire du Fonds maître, ont été fournis par le conseiller. Le présent document est confidentiel et ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation en vue d'obtenir une offre d'achat, portant sur des titres du Fonds ou du Fonds maître. Les offres d'achat de titres du Fonds se font uniquement conformément aux modalités et conditions énoncées dans la notice d'offre confidentielle du Fonds, dans laquelle sont décrits plus amplement les incidences, les modalités et les risques liés au Fonds. Nonobstant ce qui précède, un investissement dans le Fonds n'est pas un investissement dans le Fonds maître et un porteur de parts du Fonds n'aura aucune relation contractuelle ni aucun recours direct contre le Fonds maître ou le conseiller.

RÉSUMÉ DES FACTEURS DE RISQUE

Comme le Fonds a été constitué dans le but d'investir la quasi-totalité de ses actifs dans le Fonds maître, tout placement dans le Fonds comporte tous les risques liés à un placement dans le Fonds maître, auxquels s'ajoutent les risques propres au Fonds et à ses activités en tant que « fonds nourricier ». Le Fonds maître peut acquérir certains instruments ou utiliser certaines techniques d'investissement qui comportent des risques particuliers. En conséquence, un placement dans le Fonds comporte des considérations et des facteurs de risque auxquels les investisseurs éventuels doivent réfléchir avant toute souscription. Les risques associés au Fonds maître ne sont pas décrits de manière exhaustive ci-dessous, mais sont décrits dans la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus du Fonds maître. Voici les principaux risques associés à un placement dans le Fonds.

Risques de placement en général. Tous les placements dans des titres présentent un risque de perte, y compris la perte complète, du capital investi. Aucune garantie ni déclaration n'est formulée indiquant que la stratégie d'investissement du Fonds ou du Fonds maître sera fructueuse; par ailleurs, les résultats d'investissement peuvent fortement varier au fil du temps. Des changements défavorables touchant la réglementation ou la situation économique provinciale, nationale ou internationale, notamment des fluctuations sur les marchés financiers, la situation des marchés locaux, les règles et les politiques budgétaires gouvernementales, la disponibilité des instruments d'emprunt à terme et les taux d'intérêt peuvent avoir une incidence défavorable importante sur les perspectives des investissements du Fonds maître et, par conséquent, sur le rendement du Fonds.

Investissement de la quasi-totalité des actifs dans le Fonds maître. Étant donné que le Fonds investit la quasi-totalité de ses actifs dans le Fonds maître et qu'il met en œuvre son programme d'investissement par l'entremise de cette dernière, les investisseurs éventuels doivent aussi attentivement soupeser les risques associés à un placement dans le Fonds maître. Les risques et les conflits d'intérêts décrits dans le prospectus du Fonds maître concernant le Fonds maître et un placement dans celui-ci s'appliquent généralement au Fonds et aux investissements dans les unités du Fonds. Les rendements du Fonds dépendent presque entièrement du rendement de ses investissements dans le Fonds maître, et rien ne garantit que le Fonds maître réussira à atteindre son objectif ou à mettre en œuvre sa stratégie d'investissement. Certaines charges d'exploitation fixes du Fonds, qui s'ajouteront aux charges qui seront indirectement assumées par le Fonds en tant qu'investisseur dans le Fonds maître et qui sont généralement assumées par le Fonds et les porteurs de parts, auront une incidence directe sur les rendements pour les porteurs de parts. Ces charges supplémentaires du Fonds réduiront le rendement du Fonds à l'égard du Fonds maître. Même si le Fonds sera un investisseur dans le Fonds maître, les investisseurs dans le Fonds ne seront pas eux-mêmes des investisseurs dans le Fonds maître et, par conséquent, ils ne pourront pas faire valoir de droits directement contre le Fonds maître ni tenter de recours directement à l'encontre du Fonds maître ou de ses sociétés affiliées. Brookfield Public Securities Group LLC (le « gestionnaire ») n'est pas le gestionnaire ni le conseiller du Fonds maître et n'exerce aucun contrôle de quelque nature que ce soit sur ses stratégies ou politiques de négociation. Ni le Fonds ni le gestionnaire ne prendront part à la gestion du Fonds maître ou n'exerceront un contrôle sur ses stratégies et politiques de gestion. Le Fonds est exposé au risque d'un mauvais jugement, de la négligence ou d'une action fautive du conseiller. Les modalités du Fonds maître pourraient être modifiées sans préavis.

Investir dans des PME détenues par des intérêts privés s'accompagne d'un certain nombre de risques importants. Le Fonds maître investira principalement dans des entreprises de taille moyenne détenues par des intérêts privés et pourra également investir dans de petites entreprises détenues par des intérêts privés. Par conséquent, le Fonds sera fortement exposé à ces sociétés. Investir dans ces types d'entreprises pose un certain nombre de risques importants. Par exemple, ces entreprises : (a) ont un accès réduit aux marchés des capitaux, ce qui entraîne une diminution des sources de financement et de la capacité de résister aux difficultés financières; (b) peuvent disposer de ressources financières limitées et être incapables de respecter leurs obligations en vertu des titres de créance que le Fonds maître peut détenir, ce qui peut s'accompagner d'une détérioration de la valeur d'une sûreté et d'une réduction de la probabilité que le Fonds maître réalise toutes les garanties éventuellement obtenues relativement à son investissement; (c) peuvent avoir des antécédents d'exploitation plus courts, des gammes de produits plus étroites et des parts de marché plus petites que les grandes entreprises, ce qui les rend plus vulnérables aux actions des concurrents et à l'évolution du marché, ainsi qu'aux ralentissements économiques généraux; (d) sont plus susceptibles de dépendre de la compétence de l'équipe de direction et du travail d'un petit groupe de personnes; par conséquent, le décès, l'invalidité, la démission ou la cessation d'emploi d'une ou de plusieurs de ces personnes pourrait avoir un impact négatif important sur la société de portefeuille et, donc, sur le Fonds maître; (e) peuvent avoir des résultats d'exploitation moins prévisibles, être parfois partie à des litiges, participer à des entreprises volatiles avec des produits qui présentent un risque important d'obsolescence et qui peuvent nécessiter des capitaux supplémentaires importants pour soutenir leurs activités, financer leur expansion ou maintenir leur position concurrentielle; et (f) ne sont pas assujetties à la *Securities Act*, à l'*Exchange Act* et à d'autres réglementations qui visent les sociétés ouvertes, et, par conséquent, publient peu d'informations. De plus, le Fonds maître, le conseiller, ses sociétés affiliées et administrateurs, équipe et membres de direction, ainsi que les professionnels de l'investissement peuvent, dans le cours normal des activités, être nommés défendeurs en cas de litige découlant de nos investissements dans de telles entreprises financées par capital-risque. De plus, les investissements dans de telles entreprises ont tendance à être moins liquides. Enfin, les entreprises détenues par des intérêts privés publient généralement peu d'informations et ne possèdent généralement pas de notation de dette attribuée par des tiers ni d'états financiers vérifiés. Par conséquent, les porteurs de parts doivent se fier à la capacité du conseiller d'obtenir des renseignements adéquats en faisant preuve de diligence raisonnable pour évaluer la solvabilité et les rendements potentiels d'un investissement dans de telles entreprises. De plus, ces entreprises et leurs renseignements financiers ne seront généralement pas assujettis à la *Loi Sarbanes-Oxley de 2002* des États-Unis ni à d'autres règles qui régissent les sociétés ouvertes américaines ou canadiennes. Si le conseiller ne parvient pas à obtenir tous les renseignements importants sur ces entreprises, il pourrait ne pas prendre une décision d'investissement parfaitement éclairée et les actionnaires pourraient perdre de l'argent sur leurs investissements. Ces facteurs peuvent rendre certaines sociétés de portefeuille du Fonds maître plus vulnérables aux effets négatifs de la COVID-19 et aux réglementations gouvernementales qui en découlent.

Le Fonds maître est réglementé en tant que société de développement des affaires et imposé en tant que société de placement inscrite. Pour bénéficier des avantages fiscaux réservés aux sociétés de placement inscrites et pour réduire au minimum l'impôt fédéral américain sur les sociétés, le Fonds maître a l'intention de distribuer à ses actionnaires au moins 90 % de son revenu imposable lors de chaque année d'imposition, tout en conservant une partie ou la totalité de ses gains en capital nets et en désignant le montant conservé comme étant une « distribution réputée ». Dans ce cas, entre autres conséquences, le Fonds maître paiera l'impôt sur la société sur le montant conservé. Le montant de la distribution réputée, déduction faite de cet impôt, sera ajouté au coût historique de l'actionnaire pour ses parts dans le Fonds maître aux fins de l'impôt américain. En tant que société de développement des affaires, le Fonds maître peut émettre des « titres de premier rang », y compris emprunter de l'argent auprès de banques ou d'autres institutions financières tant qu'il respecte un ratio de couverture de l'actif, comme calculé conformément à la *Investment Company Act*, d'au moins 150 %, après une telle occurrence ou émission.

Ces exigences limitent le montant que le Fonds maître peut emprunter et peuvent restreindre de façon défavorable ses occasions d'investissement de même que réduire sa capacité, par rapport à d'autres sociétés, à tirer profit d'écarts favorables entre les taux auxquels il peut emprunter et les taux auxquels il peut prêter. Si la valeur de ses actifs diminue, le Fonds maître pourrait ne pas être en mesure de satisfaire au test de couverture par l'actif, ce qui pourrait l'empêcher de verser des distributions et d'être assujéti à l'impôt américain en tant que société de placement inscrite. Si le Fonds maître ne peut pas satisfaire au test de couverture par l'actif, il devra éventuellement vendre une partie de ses investissements et, selon la nature de son financement par emprunt, s'il en est, rembourser une partie de cette dette à un moment où une telle vente pourrait être désavantageuse.

Aucun contrôle diligent de la part du Fonds maître. Le Fonds a été constitué expressément dans le but d'investir dans le Fonds maître, et le gestionnaire n'a pas effectué de contrôle diligent en vue d'évaluer d'autres investissements possibles pour le Fonds. Le gestionnaire n'a pas l'intention de réaliser un contrôle diligent des investissements ou de l'exploitation en ce qui concerne le Fonds maître et ses investissements cibles. De même, le gestionnaire n'effectuera pas de contrôle diligent du programme ou du processus d'investissement du Fonds maître, ni n'évaluera de quelque autre façon que ce soit l'efficacité de ce programme ou de ce processus. En conséquence, il existe un risque que le gestionnaire ne décèle pas une possibilité de conflit d'intérêts, de comportement ou d'investissement frauduleux, ou de faiblesse administrative ou opérationnelle concernant le Fonds maître, chacune de ces vulnérabilités pouvant donner lieu à des pertes importantes.

Appui sur le conseiller. La réussite du Fonds maître et, par conséquent, la réussite du Fonds, dépendent de la relation qu'ils entretiennent avec le conseiller et du rendement de ce dernier dans la gestion du portefeuille du Fonds maître, ainsi que des activités d'exploitation du Fonds maître. Une situation financière défavorable ou des problèmes opérationnels liés aux affaires et aux activités du Fonds maître et n'ayant aucun lien avec le Fonds maître, et sur lesquels le Fonds et le gestionnaire n'ont aucun contrôle, pourraient nuire au conseiller ou détourner son attention. Si le conseiller omet d'allouer suffisamment de ressources pour s'acquitter de ses responsabilités à l'égard du Fonds maître pour quelque raison que ce soit, le Fonds pourrait être incapable de réaliser ses objectifs d'investissement ou de verser des distributions aux investisseurs.

Erreur de réplification. Même si le Fonds investit la quasi-totalité de ses actifs dans le Fonds maître, son rendement ne sera pas identique aux rendements obtenus par le Fonds maître. Les coûts et les charges imputables à un investissement dans le fonds lui-même (y compris les frais de gestion, la facilité de prêt du fonds, l'investissement du fonds en équivalents de trésorerie et le coût de la stratégie de couverture) vont nécessairement entraîner un rendement inférieur aux actions du fonds maître. De plus, plusieurs autres facteurs peuvent contribuer à l'écart entre le rendement du fonds et celui du fonds maître, notamment les incidences fiscales, la facilité de prêt du fonds, le fait qu'une partie des actifs du fonds puisse être investie dans des équivalents de trésorerie et la stratégie de couverture du fonds. De temps en temps et au fil du temps, il y aura une erreur de réplification entre le rendement du fonds et le rendement du fonds maître et, dans certaines circonstances, cette erreur de réplification pourrait s'avérer importante.

Appui sur l'information reçue du Fonds maître et du conseiller. Le Fonds n'a aucun moyen de vérifier de façon indépendante l'information qu'il reçoit du Fonds maître ou du conseiller, notamment les évaluations et les estimations servant aux évaluations (et les révisions subséquentes possiblement importantes apportées à ces évaluations ou estimations) des investissements effectués par le Fonds maître. Toute l'information préparée par le Fonds, le gestionnaire et l'administrateur et communiquée aux porteurs de parts en général sera fondée sur l'information reçue du Fonds maître. Rien ne garantit que cette information sera exacte. Le gestionnaire est en droit de s'appuyer définitivement sur les évaluations qu'il reçoit du Fonds maître et ne pourra être tenu responsable à l'égard des porteurs de parts actuels ou antérieurs pour s'être appuyé sur toute évaluation ou tout calcul erroné qu'il a reçus du conseiller ou du Fonds maître ou de tout fournisseur de services de ces derniers.

Inflation. Certaines sociétés de portefeuille du Fonds maître peuvent être touchées par l'inflation. Si de telles sociétés de portefeuille ne parviennent pas à transférer à leurs clients leurs hausses de coût, cela pourrait nuire à leurs résultats et à leur capacité de payer les intérêts et le capital de leurs prêts, en particulier si les taux d'intérêt augmentent en réponse à l'inflation. En outre, toute prévision de baisse des résultats d'exploitation des sociétés de portefeuille du Fonds maître imputable à l'inflation pourrait avoir un impact négatif sur la juste valeur de ces investissements. Toute baisse de la juste valeur des investissements du Fonds maître pourrait entraîner des pertes non réalisées futures et donc réduire son actif net découlant des activités d'exploitation.

Intervention gouvernementale. Ces dernières années, les marchés financiers mondiaux ont subi des perturbations qui ont forcé les gouvernements à intervenir. Dans certains cas, ces mesures d'intervention ont été instaurées dans « l'urgence », éliminant subitement et en grande partie la capacité des participants du marché de continuer à mettre en œuvre certaines stratégies ou de gérer le risque lié à leurs positions en cours. De plus, ces interventions ont généralement manqué de clarté en termes de portée et d'application, ce qui s'est traduit par de la confusion et de l'incertitude, conséquences qui ont eu des répercussions négatives importantes sur le bon fonctionnement des marchés ainsi que sur les stratégies d'investissement auparavant fructueuses. Il est impossible de prévoir quelles autres restrictions provisoires ou permanentes le gouvernement pourrait imposer au marché, ou quels effets pourraient avoir ces restrictions sur l'objectif et les stratégies du Fonds et du Fonds maître.

Déploiement de capital par le Fonds maître. Compte tenu de la nature de l'offre continue du Fonds maître et de sa stratégie d'investissement, et compte tenu de la nécessité de déployer rapidement du capital pour tirer profit des occasions d'investissement potentielles ou pour établir des réserves pour les dettes, les passifs ou les obligations anticipés, y compris les besoins de liquidités, le Fonds maître peut détenir des liquidités dans des instruments du marché monétaire en attendant le déploiement dans d'autres investissements, dont le montant peut parfois être important. Bien que la durée d'une telle période de détention devrait être relativement courte, si le Fonds maître ne parvient pas à trouver des investissements appropriés, ces investissements du marché monétaire pourront être conservés pendant de plus longues périodes, ce qui diminuerait le rendement global des investissements. Il n'est pas prévu que l'investissement temporaire de ces liquidités dans des investissements du marché monétaire génère des intérêts importants, et les actionnaires du Fonds maître, y compris le Fonds, devraient comprendre que ces faibles versements d'intérêts sur les liquidités temporairement investies pourraient nuire au rendement global du Fonds maître.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Tous les énoncés contenus dans cette présentation qui ne sont pas des faits historiques sont fondés sur nos prévisions, nos estimations, nos projections, nos opinions ou nos convictions à l'heure actuelle. Ces énoncés ne sont pas des faits et ils comportent des risques connus ou non, des éléments incertains et d'autres facteurs. Les investisseurs éventuels ne doivent pas s'appuyer sur ces énoncés comme s'ils exposaient des faits.

Certains renseignements figurant dans cette présentation constituent des « énoncés prospectifs » qui peuvent être repérés par l'utilisation d'une terminologie prospective comme « peut », « pourra », « pourrait », « s'attend à », « prévoit », « vise », « projette », « estime », « entend », « continue » ou « croit » ou les antonymes de ces mots ou des variations de ceux-ci ou une terminologie comparable. Compte tenu de divers risques et incertitudes, y compris ceux décrits dans la notice d'offre, les résultats, les événements ou les rendements réels des fonds peuvent grandement différer de ceux suggérés ou envisagés dans ces énoncés prospectifs. Aucune déclaration ou garantie n'est formulée quant au rendement futur ou quant à ces énoncés prospectifs. Compte tenu des incertitudes importantes liées à la nature même de ces énoncés prospectifs, l'ajout de ces renseignements ne doit pas être interprété comme étant une déclaration de notre part ou de quiconque voulant que nos objectifs et nos plans, que le gestionnaire et le conseiller jugent raisonnables, se réaliseront.

Vous êtes invité à lire attentivement la section « Facteurs de risque » de la notice d'offre et du prospectus du Fonds maître; vous y trouverez une analyse des risques et des incertitudes qui, selon le gestionnaire et le conseiller, représentent une menace réelle pour le Fonds et le Fonds maître, selon le cas, leurs activités, leurs résultats d'exploitation, leurs perspectives et leur situation financière. Sauf lorsque les lois fédérales sur les valeurs mobilières ou d'autres lois applicables l'exigent, ni le Fonds, le gestionnaire, le Fonds maître ou le conseiller ne s'engagent à mettre à jour ou à réviser publiquement aucun énoncé prospectif, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres circonstances.

Oaktree Strategic Credit Trust (fonds nourricier canadien) (le « Fonds ») est une fiducie de placement établie en vertu des lois de l'Ontario. Le Fonds est un fonds nourricier dans le cadre d'un accord de fonds maître. Le principal objectif de placement du Fonds est de procurer aux porteurs de parts une exposition à un investissement dans le Fonds Oaktree Strategic Credit Fund (le « Fonds maître »). Le Fonds cherche à atteindre son objectif d'investissement en investissant la quasi-totalité de ses actifs dans le Fonds maître, et en menant son programme d'investissement par son intermédiaire. Malgré ce qui précède, le Fonds peut, à la seule discrétion du gestionnaire (comme il est défini ci-après), maintenir jusqu'à 10 % de ses actifs nets en espèces et quasi-espèces, mais n'y est tenu en aucun cas :

- Brookfield Public Securities Group LLC (« PSG » ou le « gestionnaire ») est le gestionnaire du Fonds. PSG est une filiale de Brookfield Asset Management Inc. (« BAM »). Le gestionnaire a pour responsabilité de fournir ou de prendre les dispositions nécessaires pour que soient fournis les services de gestion et les services administratifs dont a besoin le Fonds.
- Le Fonds maître, une fiducie législative du Delaware, est géré à l'externe par Oaktree Fund Advisers, LLC (le « conseiller »), une société affiliée d'Oaktree Capital Management, L.P., une grande société de gestion de placements mondiale axée sur des marchés moins efficients et les placements non traditionnels, et une filiale d'Oaktree Capital Group, LLC (« Oaktree »).
- Le Fonds maître cherche à investir principalement dans un portefeuille diversifié de titres de créance privés dans divers secteurs et types de transactions, en ciblant des prêts sur mesure hautement négociés et des financements de capital-investissement, comme ceux qui réalisent des acquisitions par emprunt.
- Le Fonds maître cherche à atteindre son objectif d'investissement comme suit :
 - i. utiliser l'expérience et l'expertise de l'équipe de gestion du Conseiller dans des domaines allant du crédit productif à la dette sinistrée, sur plusieurs cycles de marché; les ressources d'Oaktree en général, en matière de recherche de titres, d'évaluation et de structuration des transactions; et les relations étroites d'Oaktree avec les promoteurs, les équipes de gestion, les conseillers en acquisition de capitaux et les émetteurs;
 - ii. appliquer un processus discipliné de souscription de crédit centré sur le contrôle des risques et axé sur la protection du capital et l'évitement des pertes, en investissant principalement dans la dette privée d'entreprises de taille moyenne, dans des prêts ayant des ratios de couverture de l'actif qui, selon le conseiller, offrent une protection de crédit substantielle; et chercher également à obtenir des protections financières favorables, notamment en associant le financement supplémentaire et la réalisation d'étapes importantes de réduction des risques de crédit lorsque le conseiller estime que cela est nécessaire;
 - iii. gérer un portefeuille diversifié de titres de créance privés dans divers secteurs et types de transactions, comme les acquisitions par emprunt et les prêts hautement négociés sur mesure, avec des investissements opportunistes dans des investissements publics actualisés de grande qualité pour améliorer le rendement total en période de forte perturbation du marché;
 - iv. maintenir une surveillance rigoureuse du portefeuille dans le but d'anticiper et de prévenir les événements de crédit négatifs au sein du portefeuille.

Toutes les offres et les ventes du Fonds au Canada seront faites conformément aux exigences réglementaires de la province en question par des courtiers inscrits, y compris une société affiliée de Brookfield, Brookfield Investment Management (Canada) Inc. Les offres d'achat de titres du Fonds se font uniquement conformément aux modalités et conditions énoncées dans la notice d'offre confidentielle du fonds, dans laquelle sont décrits plus amplement les incidences, les modalités et les risques liés au Fonds.

Si le présent document a été remis au destinataire par un représentant de Brookfield Private Wealth, l'émetteur de ce document au Canada est Brookfield Investment Management (Canada) SRI. Ce contenu est fourni à des fins informatives uniquement et ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat de valeurs mobilières. Toute offre ou sollicitation de ce type sera uniquement effectuée en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables et au moyen des documents d'offre appropriés. Le présent document est destiné uniquement aux investisseurs admissibles dans les provinces et territoires où Brookfield Investment Management (Canada) Inc. est autorisée à distribuer ce type de contenu.